ISSN 0753-3454

Bulletin d'informations du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques

Bulletin N°3 – Avril 2010

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques

EDITO DU PRESIDENT

Le dernier Comité Syndical du 17 février 2010 à SAINT DESIR a bien confirmé les orientations visant à soutenir les actions coordonnées au niveau du Bassin versant en termes de restauration et d'entretien des cours d'eau.

La Touques et ses affluents vont donc faire l'objet de travaux à travers des programmes pluriannuels mis en place en concertation avec les Elus concernés, les propriétaires et exploitants riverains et les partenaires (Agence de l'eau Seine Normandie, Conseil Régional de Basse Normandie, Conseils Généraux du Calvados et de l'Orne).

Le but est de garantir le bon état écologique et le bon écoulement des eaux dans le respect des réglementations environnementales et de l'équilibre des milieux aquatiques. Ils contribueront ainsi, entre autres, à la prévention des inondations.

Le bon état écologique voulu par la Directive Cadre Européenne sur l'eau est atteint mais il faut rester vigilant et veiller à son maintien, en adoptant les bonnes pratiques.

Nos équipes permanentes, le Bureau et les délégués du Comité Syndical représentatifs des 5 Communautés de communes et communes sont très motivées sur les résultats attendus, qui sont évalués en permanence grâce à des indicateurs de suivi.

Le Président,
Serge SAINT

LE MOT DE L'EQUIPE

Depuis le dernier bulletin, l'ensemble de l'équipe a œuvré sur les différents programmes en cours : le programme Intramuros Villes, sur les villes de Lisieux, Pont L'évêque et Deauville/Trouville), le Programme de restauration et d'entretien Blangy Pont L'Evêque sur les cours de la Touques et de la Calonne, le programme Courtonne et enfin le Programme Paquine (pour plus de détails, se reporter à la page n°3 du présent bulletin). Le Site internet est mis à jour une fois tous les deux mois pour faire le point sur l'avancée des programmes www.smbvt.fr. Entre le début de l'étude diagnostic et le début des travaux, il se passe une année environ, de part les procédures réglementaires qu'il nous faut respecter.

Outre ces différents programmes, qui portent sur des actions coordonnées sur chaque sous bassin versant (Paquine, Courtonne) ou sur le cours principal (Touques, Calonne), l'équipe se penche sur tous les sujets qui concernent son territoire : prévention des inondations, création du chemin de randonnée en bord de cours d'eau à Lisieux, aménagement d'ouvrages... Le Syndicat est également consulté par des organismes extérieurs (Service de prévision des Crues, Associations, Chambre d'Agriculture…) car il a un rôle de coordination de l'information et dispose d'une grande connaissance du territoire.

Nous sommes là pour répondre à l'ensemble des questions sur les sujets touchant les problématiques environnementales, pour lesquelles nous consultons les experts et les spécialistes. C'est bien le but du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques : être l'interlocuteur privilégié des Élus et des habitants de son territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous pour ce troisième bulletin…

LA RIPISYLVE

QU'EST CE QUE LA RIPISYLVE ?

Étymologiquement, Ripisylve signifie « boisement de berge ». C'est en effet la formation végétale naturelle riveraine d'un cours d'eau, formant un liseré étroit ou un corridor très large.

QUEL EST SON ROLE ?

Son rôle hydrologique est fondamental : participant au maintien de la qualité des eaux, en jouant le rôle de filtre, elle ralentit les écoulements, retient les alluvions et stabilise les berges lors des épisodes de crues, grâce à son système racinaire. Par ailleurs, la ripisylve constitue un corridor et un réservoir biologique important, jouant le rôle d'interface entre les milieux terrestre et aquatique. De plus, elle fournit l'ombrage à la rivière ce qui maintient une température d'eau fraiche et donne un habitat pour la faune aquatique (notamment les Truites) qui y trouvent abri et support pour leur alimentation.
Enfin, son rôle dans la qualité du paysage augeron n'est plus à démontrer, au même titre que les haies bocagères.

COMMENT L'ENTRETENIR ET POURQUOI ?

La qualité d'une ripisylve est constituée de sa richesse en essences et de la diversité de ses strates végétales (alternance arbres, arbustes, broussailles). Il convient donc de procéder à son entretien régulier afin de maintenir les arbres sains (non dépérissants ou malades) et stables (ne penchant pas sur le cours d'eau) ainsi qu'une végétation diversifiée. Il ne faut pas non plus tomber dans l'excès d'entretien!

Pour toute information : www.smbvt.fr

Impression sur papier recyclé

Diffusion gratuite – Dépôt légal Avril 2010 – Responsable de la publication : Mlle DECLEVE – Tirage : 3500 exemplaires par Imprimerie Loiseleur

ISSN 0753-3454

Le bassin versant de la Paquine : une faune et une flore remarquables

Le Bassin Versant de la Paquine est constitué par un paysage bocager, drainé par la Paquine et ses petits affluents. Au détour d'un bois, les zones humides créent l'interface entre milieu terrestre et milieu aquatique. Ces milieux riches et variés pullulent par leur diversité faunistique et floristique.

Martin Pêcheur – Coquainvilliers – SMBVT

Les zones humides apparaissent en majorité comme des prairies humides, dont la végétation y est inféodée (joncs, laiche, prêle…), abritant des orchidées telles l'Orchis mâle et l'Orchis pourpre. Elles peuvent évoluer vers des zones d'eaux stagnantes peu profondes, dont la végétation est caractérisée par le roseau ou la massette, ou encore en bois humides, dont la ripisylve en est un exemple, par la bande boisée qu'elle forme en bord de cours d'eau.
Les zones humides sont particulièrement prisées par les libellules et demoiselles (Cordulégastre annelé, Calopteryx vierge…), les amphibiens (Salamandre tachetée, Grenouille rousse…), les oiseaux d'eau (Bécassine, Héron, Aigrette…), affectionnant ces habitats comme lieux de nourrissage, de repos ou de reproduction.

Par ailleurs, dans la vallée de la Paquine, notamment au niveau de la confluence avec la Touques, de nombreux Martins pêcheurs et hirondelles des rivages ont été observés, ces dernières creusant leurs nids dans les berges érodées de la rivière.

Petite nymphe à corps de feu – SMBVT

L'ensemble de ces habitats, qui se raréfie, doit être conservé et protégé en gardant une cohérence avec les activités humaines qui y sont pratiquées. C'est d'ailleurs l'une des premières préoccupations internationales, les habitats humides faisant l'objet d'un traité « la Convention de RAMSAR » pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Au niveau national, le Grenelle de l'environnement participe largement à cette politique.

Dans le pays d'Auge et sur la vallée de la Paquine, les prairies humides de bord de cours d'eau sont utilisées pour le pâturage des animaux et la production de foin. Même si le Bassin de la Touques se révèle être d'une bonne qualité des eaux, il ne faut pas néanmoins oublier le rôle essentiel des zones humides, qui assainissent les eaux : polluer ou détruire ces zones revient donc à supprimer leur potentiel épuratoire et conduit à accroitre les inondations par la suppression de ces bassins de rétentions naturels.

Le projet de renaturation de la Courtonne

Rappelons que le bassin versant de la Courtonne présente un nombre conséquent **d'ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique**. Dans le second bulletin, il avait été indiqué que le premier infranchissable sur le cours principal de la Courtonne est un vannage situé à Courtonne-la-Meurdrac. Sur cet ouvrage, un projet de renaturation est envisagé, c'est-à-dire la remise du cours d'eau dans son lit naturel.

Vannage de Courtonne la Meurdrac - SMBVT

Quels enjeux ?

Deux enjeux principaux alimentent ce projet :

- La présence d'un vannage infranchissable au niveau du projet (cf. photo ci-contre),
- L'observation de deux points d'érosion avec la route départementale RD75.

Le projet d'aménagement consiste à remettre le cours d'eau de la Courtonne dans son lit naturel sur un tronçon de 346 mètres linéaires (voir carte ci-dessous).

Objectifs ?

- de rétablir la continuité écologique du cours d'eau, pour assurer le franchissement des migrateurs pour rejoindre les zones de frayères en amont du vannage,
- d'enrayer les deux points d'érosion avec la route RD 75,
- de reconnecter la zone humide (zone bleutée du schéma ci-dessous) afin d'assurer ses fonctionnalités hydrauliques.

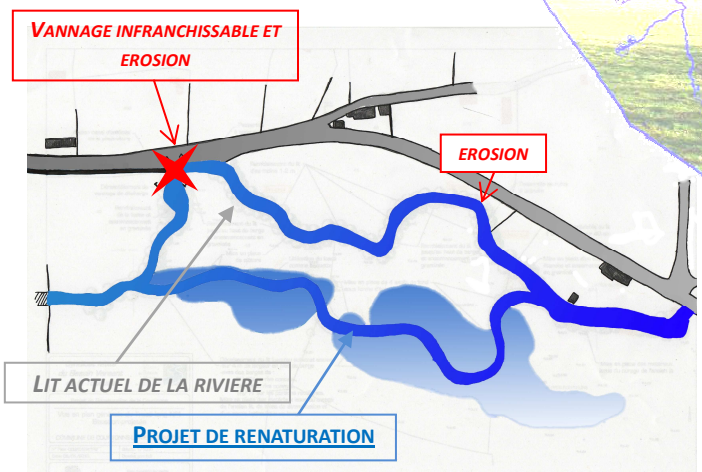

Pourquoi ce projet de renaturation ?

Les politiques nationales et européennes tendent à vouloir restaurer des cours d'eau naturels, parlant ainsi de continuité écologique. Le bassin versant de la Touques est intégralement classé « Poissons Migrateurs », ce qui signifie que les ouvrages doivent assurer leur circulation (voir page 4 pour plus de détails). Ainsi, le vannage de Courtonne la Meurdrac, n'ayant plus d'usage, a les pelles relevées mais cela ne suffit pas à permettre la circulation des poissons. Aussi, et vu les problématiques d'érosion sur la RD 75, le projet de renaturation est né. Ainsi, ce sont plus de 2km qui seront accessibles pour les Truites de mer, Truites fario et Anguilles.

Les travaux envisagés pour ce projet devraient débuter au plus tôt à l'automne prochain.

Impression sur papier recyclé

Diffusion gratuite – Dépôt légal Avril 2010 – Responsable de la publication : Mlle DECLEVE – Tirage : 3500 exemplaires par Imprimerie Loiseleur

ISSN 0753-3454

Programme de restauration & d'entretien 2010-2011-2012

Programme Intra-muros Villes

Ce programme consiste en des travaux d'entretien courant de l'ensemble des cours d'eau des villes principales du territoire (Lisieux, Pont L'évêque, Orbec et Deauville/Trouville/Touques). Débutés en 2008 sur la Commune de Lisieux, ils se sont poursuivis en 2009 sur Lisieux et les autres villes. Le programme est pluriannuel et sera renouvelé dès 2011. Le diagnostic des parcelles privées permettra d'assurer une cohérence dans les travaux, notamment pour les espèces invasives.

Programme Blangy-Pont L'eveque

Le programme Blangy Pont L'Évêque est un programme lancé sur la Touques, entre Coquainvilliers et Bonneville sur Touques, et sur la Calonne, entre Bonneville la Louvet et Pont L'Evêque. Les travaux ont débuté sur la Touques, après la délivrance de l'arrêté préfectoral en octobre 2009. Sur la Calonne, la Déclaration d'Intérêt Général est en cours, les travaux devraient débuter à la fin de l'année. Les travaux sont pluriannuels et se poursuivront jusqu'en 2012.

Programme Courtonne

Après l'étude diagnostic, qui s'est terminée l'été dernier, la phase de contact avec les riverains a été amorcée et le dossier de déclaration d'intérêt général va être déposé d'ici le mois de mai. Pour rappel, le programme Courtonne sera entrepris sur l'ensemble du bassin versant (cours d'eau principal et ensemble des affluents) de Courtonne-les-deux-Eglises à Glos pour des travaux de restauration et d'entretien. Ces travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année. En parallèle, il est à noter que les travaux du projet de renaturation débuteront à l'automne. Par ailleurs, des projets ont été envisagés sur les ouvrages du cours principal de la Courtonne, de la Marolles et de la Courtonnel dans le cadre du programme de continuité écologique, engagé à l'échelle nationale.

Programme Paquine

L'étude diagnostic complète (ripisylve, cours d'eau, ouvrages) étant terminée depuis l'automne dernier, la phase de contact avec les riverains a, tout comme sur la Courtonne, été amorcée et le dossier de déclaration d'intérêt général sera déposé une fois que l'ensemble des propriétaires exploitants aura été contacté. Tout comme le programme Courtonne, la Programme Paquine sera entrepris sur l'ensemble du bassin versant de L'Hôtellerie à Ouilly-le-Vicomte pour des travaux de restauration et d'entretien. Ces travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année.

Les autres projets

En complément des programmes déjà engagés, l'équipe du SMBVT souhaite entreprendre des études diagnostics sur le territoire, en commençant par la Touques en amont de Coquainvilliers jusqu'à Gacé. En particulier, un diagnostic complet des ouvrages sur le cours d'eau sera établi afin de travailler sur la problématique de la continuité écologique, notamment sur le ruisseau de la Planche Cabel. Sur le territoire de la CC Cœur Côte Fleurie, le Syndicat apporte une assistance technique pour le désenvasement du Ruisseau des Ouvres. Par ailleurs, il est prévu de réactualiser le diagnostic établi sur l'Orbiquet, ayant abouti à un arrêté préfectoral en juillet 2004 pour les travaux hydrauliques et de restauration.

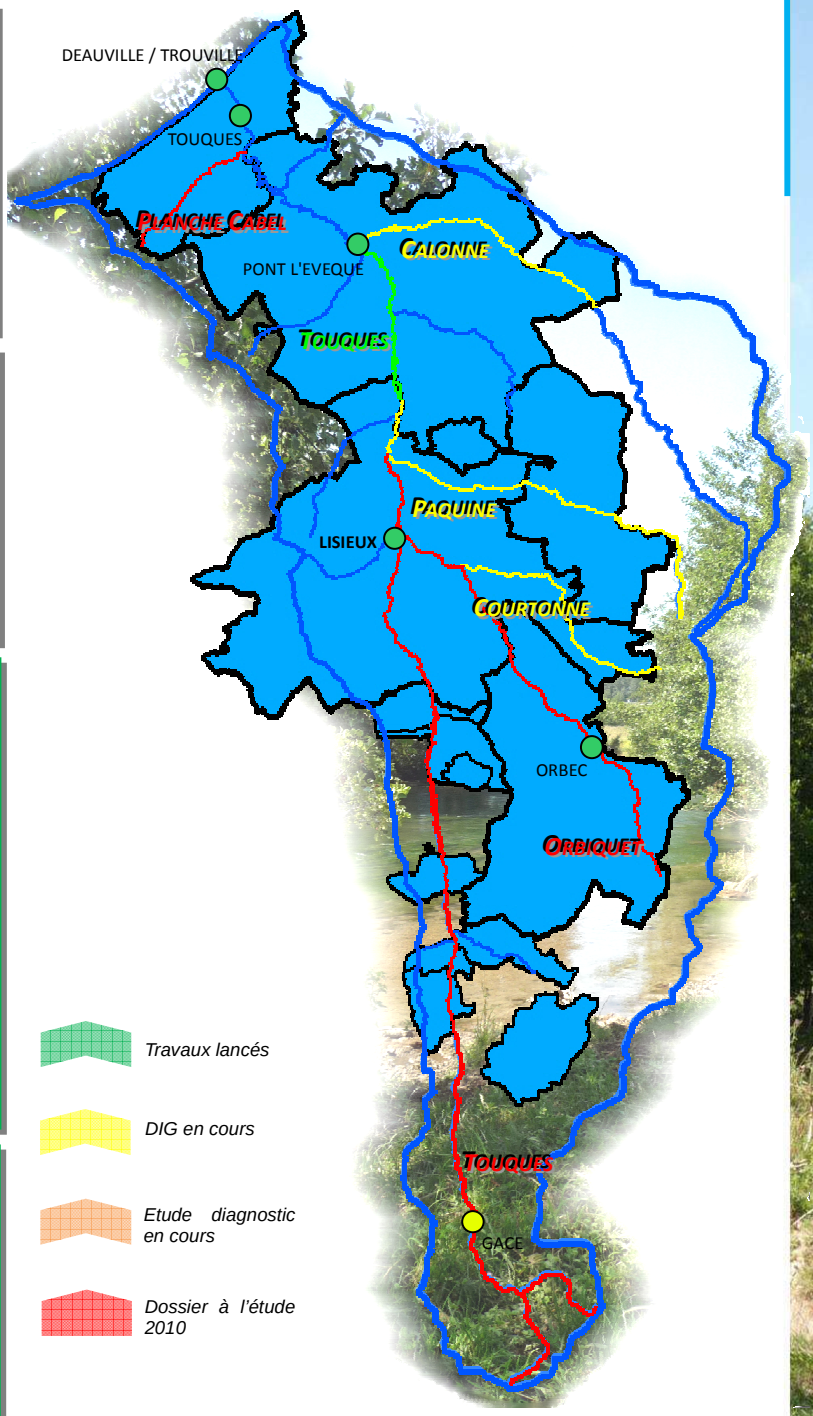

Les intervenants sur le terrain

Julie DECLEVE

Thomas CHAMBOEUF

Jérémy CHEVALIER

Impression sur papier recyclé

Diffusion gratuite – Dépôt légal Avril 2010 – Responsable de la publication : Mlle DECLEVE – Tirage : 3500 exemplaires par Imprimerie Loiseleur

ISSN 0753-3454

Reglementation relative aux ouvrages sur les cours d'eau

Le Bassin de la Touques est intégralement classé en première catégorie piscicole, correspondant à des cours d'eau à pente relativement importante et dont la température fraiche permet un peuplement théorique centré sur les salmonidés, dont la Truite, et quelques espèces d'accompagnement. Le cours de la Touques et ses principaux affluents sont également classés cours d'eau à Truite de mer, Truite fario, Saumon atlantique et Anguille selon l'Arrêté du 15 décembre 1999 (fixant par bassin ou sous-bassin, dans certains cours d'eau classés au titre de l'article L. 432-6 du code rural, la liste des espèces migratrices de poissons). Au regard de la Loi, cela signifie que depuis le 15 décembre 2004, tous les ouvrages de la Touques et de ses principaux affluents doivent permettre la circulation des poissons migrateurs. La modification des ouvrages hydrauliques existants ou la construction de nouveaux (barrages, seuils, buses, vannages….) ne peuvent se faire sans l'accord de la Police de l'eau. Si les ouvrages existants et légaux ne respectent pas ces obligations, leurs propriétaires doivent se mettre en conformité dans les meilleurs délais. Ces ouvrages peuvent soit être effacés s'ils n'ont plus d'usage, soit aménagés pour la montaison et la dévalaison des migrateurs s'ils ont conservé un usage. Le Syndicat apporte un conseil technique et propose des solutions aux riverains pour chaque cas afin que ceux-ci soient en conformité avec la loi et ce, pour le bon fonctionnement des rivières.

Amenagement des points d'abreuvements pour le Betail

Le Contexte

Sur le Bassin Versant de la Touques, et de part le fort patrimoine lié au Pays d'Auge, le paysage est marqué par l'omniprésence de l'élevage. En bord de cours d'eau, près de 80% des parcelles sont destinées à cette activité (prairie permanente, parcelles de fourrage…). Vers l'estuaire et sur les coteaux, les équidés, ovins et caprins sont majoritaires, tandis que les bovins colonisent les plaines et les plateaux. La proximité avec la rivière permet aux animaux de s'abreuver au cours d'eau en créant des descentes localisées sur les berges (cf. photo ci-contre).

Piétinement sur la Touques - SMBVT

Les consequences

Le piétinement des animaux, qui bien souvent ne se limite pas qu'aux berges (cf. photo ci-dessous), entraine :

- la dégradation de la qualité des eaux via les déjections, le cumul des élevages ayant des conséquences plus ou moins graves sur la qualité de l'eau (présence d'Escherichia Coli, bactéries retrouvées dans les excréments),
- le colmatage des fonds, via l'augmentation du piétinement en berge puis l'entrainement des boues (en plus des déjections) dans le lit du cours d'eau,
- l'absence d'une ripisylve dense et équilibrée, de part le broutage et le piétinement des jeunes pousses,
- L'érosion des berges,
- Le risque de blessures (fractures) et de noyade pour le bétail.

Piétinement sur la Touques créant une plage sur la berge puis une avancée dans le cours d'eau - SMBVT

Quelles actions envisager ?

Le Syndicat de la Touques, lors de ses diagnostics de terrain, recense entre autres les zones de piétinement, notamment les descentes sauvages des animaux au cours d'eau, les linéaires de petits cours d'eau totalement piétinés…

Après ce diagnostic, l'équipe émet des propositions de restauration, via :

- la pose raisonnée de clôtures, sur les linéaires où subsiste une forte intensité de piétinement,
- l'aménagement de points d'abreuvement :
  - pour les cours d'eau de plus de 3m de large, l'aménagement des descentes utilisées par les animaux en abreuvoir / passage à gué,
  - pour les petits ruisseaux, l'aménagement de pompes de prairie ou de bac gravitaire.

Dans tous les cas, l'ensemble des propositions est discuté avec le propriétaire et/ou exploitant avant de commencer les procédures réglementaires puis les travaux.

Qui sommes-nous comment nous contacter ?

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques

Siege Administratif :
30, route de Falaise – 14 100 SAINT DESIR
Tel : 02 31 32 55 50
Fax : 02 31 31 67 60
Portable Chargée de mission : 06 79 14 72 92
Portable Techniciens : 06 79 13 61 34 / 06 87 35 66 37
syndicatdelatouques@orange.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h30/14h-17h

Rendez-vous sur notre site www.smbvt.fr

Impression sur papier recyclé

Diffusion gratuite – Dépôt légal Avril 2010 – Responsable de la publication : Mlle DECLEVE – Tirage : 3500 exemplaires par Imprimerie Loiseleur